

La ville espère la **reconnaissance** de l'état de catastrophe naturelle.

Presque six mois que le site de la Glacière fait parler de lui et préoccupe la municipalité. Dès le constat de l'effondrement (favorisé par la tempête Xynthia) des caves **appartenant à un particulier**, le tribunal administratif a été saisi et les préconisations de l'expert suivies excepté l'étaillage **dont la réalisation présentait un danger trop important**.

Sans attendre **une habitante**, qui habitait près des caves a été relogée et l'est toujours. L'évacuation d'une grande partie des terres et l'abattage des arbres au dessus du coteau ont soulagé les caves d'un poids conséquent. Mais en surveillant de près l'ensemble du site, il est apparu des signes qui ont provoqué une deuxième saisine et une seconde expertise.

L'expert du tribunal administratif , M. Lapied, connaît bien les constructions des châteaux de Foulque Nerra ayant déjà officié notamment à Montbazou et Cinq-Mars-la Pile. Il a constaté *que l'effondrement résultait d'un phénomène naturel inéluctable et rentrait dans la définition d'état de catastrophe naturelle*. Un dossier a été déposé à la préfecture.

Un merlon de sécurité pour piéger les blocs, un fossé pour l'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés. Il s'agit maintenant de pérenniser le rempart, avec une étude de confortement de l'assise rocheuse et des caves qui la traversent devrait permettre d'avoir les données utiles. La DRAC vient de venir sur les lieux, après une étude du sol, leurs spécialistes iront en vérifier l'état. « Nous avons fait des relevés topographiques pour permettre aux experts de fournir un avis bien précis. Un relevé de l'ensemble du château et des bois qui l'entourent est prévu dans les semaines qui viennent et devrait nous apporter des éléments concrets en plus de la surveillance du coteau.

Il existe des caves qui traversent ce coteau mais aucun plan ne les indique. Il est difficile d'agir entre les experts qui ne sont pas d'accord sur la suite des événements notamment sur le devenir du mur du rempart. En tout état de cause **notre priorité reste la sécurité des personnes**. C'est une situation délicate pour la ville et le risque d'un gros problème financier pour la commune. Avec les expertises et les travaux environ 10.000 € ont déjà été nécessaires. Tout reste suspendu à la **reconnaissance** de l'état de catastrophe naturelle **qui permettrait** de résoudre le problème entre les assurances ». Dans le cas contraire il se peut que la responsabilité de la commune soit engagée.

Historique du Sinistre

- 20/03/ 2010 : effondrement intérieur des caves.
- 02/ 04 : expertise du tribunal administratif sur demande de la Mairie. Evacuation préventive des habitants concernés.
- 07/04 : remise du rapport de l'expert
- 08/04 : prise de l'arrêté de péril par le Maire sur 3 propriétés.
- 28/05 : nouvelle saisine du T.A .
- 09/06 : remise du second rapport d'expertise
- 15/06 : dépôt en préfectures de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- 30/06 : effondrement du coteau.
- 01/07 : demande d'une 3^{ème} expertise en présence des représentant de l'état. Problème du mur d'enceinte.